



## Convention de formation professionnelle

**AFK Formations** – organisme de formation enregistré sous le numéro de déclaration d’activité 44670699067 auprès de la Préfecture de Strasbourg – organise la formation de **Emeline Leseq-Lambre et Audrey Lecoufle** intitulée « **Les troubles alimentaires du nourrisson et du jeune enfant : de la théorie au soin en orthophonie** ».

### Information pratiques :

Dates : 10, 11 septembre et 9, 10 octobre 2025

Horaires : 9h-12h30/13h30-17h

Nombre d’heures au total : 28 heures

Pré-requis : être orthophoniste et logopède et pouvoir le justifier

Lieu de formation : STRASBOURG

Tarifs : 800 Euros pour les libéraux sans financement ou avec financement FIFPL / 1000 Euros pour les salariés ou les libéraux avec financement DPC (demandes de financement en cours, confirmation à venir).

### Objectifs pédagogiques :

#### Objectifs jours 1 et 2

- Identifier les différentes étapes du développement de l’alimentation
- Repérer les difficultés pouvant survenir au cours du développement des compétences alimentaires
- Différencier les techniques de nutrition artificielle
- Distinguer les différentes investigations médicales proposées lors de difficultés alimentaires chez l’enfant
- Décomposer les étapes du bilan des fonctions orales et sensorielles du nourrisson et du jeune enfant

#### Objectifs jours 3 et 4

- Identifier les points nécessaires à une installation optimale (dans les bras et sur une chaise)
- Proposer un suivi thérapeutique adapté pour le nourrisson
- Proposer un suivi thérapeutique adapté pour le jeune enfant porteur de handicap
- Identifier le rôle de l’orthophoniste en matière de prévention des troubles alimentaires auprès des nourrissons et jeunes enfants, de leurs familles et des professionnels de santé
- Définir les différentes modalités de prise en soin orthophonique

### Objectifs opérationnels :

- Poser un diagnostic orthophonique adapté et spécifique
- Elaborer un projet thérapeutique ciblé pour le patient et en adéquation avec le diagnostic orthophonique
- Mettre en place un soin orthophonique adapté auprès de l’enfant dans les 3 grands domaines identifiés au décours du bilan

Supports techniques : Diaporama et support écrit pour les stagiaires

### Moyens pédagogiques :

- Exposé théorique avec confrontation des connaissances des stagiaires
- Mise en situation pratique
- Confrontation des différentes expériences entre pairs

- Réflexions en groupes / en binômes
- Vidéos
- Analyse de vidéos
- Tours de table

Accessibilité :

En présentiel, toutes les formations ont lieu dans des salles accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Pour toutes les situations de handicap ou besoin d'adaptation de la formation, merci de nous contacter le plus en amont possible (1 mois) pour étudier la faisabilité et les adaptations possibles de la formation : logistique, technique, pédagogie et animation de la formation.

Entre les soussignés :

AFK Formations

Organisme de formation enregistré sous le numéro de déclaration d'activité 42670490367  
auprès de la Préfecture de Strasbourg  
Représenté par Aurélia FORESTIERI-KELLER 8, rue du vignoble 67530 OTTROT

dénommé l'organisme de formation

ET

Prénom : .....

Nom : .....

Adresse : .....

Mail : .....

Téléphone : .....

Numéro ADELI : .....

Employeur et adresse de l'employeur si salarié pris en charge: .....

dénommé le stagiaire.

Est conclu le contrat de formation professionnelle suivant, en application des dispositions du livre III de la Sixième partie du Code du Travail.

Modalités et délais d'accès :

Possibilité de s'inscrire jusqu'à 1 mois avant le début de la formation, soit le 9 septembre 2025.

Pour les libéraux, veuillez joindre à cette convention correctement complétée et signée, un acompte de 200 Euros (paiement par chèque à l'ordre de Aurélia FORESTIERI – KELLER à envoyer au 8, rue du vignoble 67530 OTTROT ou par virement IBAN FR76 1027 8012 7000 0210 5980 122 Bic CMCIFR2A). Le solde devra être réglé au plus tard 7 jours avant le début de la formation. Votre attestation de présence et de règlement vous sera remise à l'issue de la formation, lorsque vous aurez complété les questionnaires post-formation.

Pour les salariés pris en charge par l'employeur, la convention devra être établie et signée par votre employeur EN DOUBLE EXEMPLAIRE. Le règlement devra parvenir à l'organisme de formation dans le mois suivant la session par virement bancaire ou par chèque. Votre attestation de présence vous sera remise à l'issue de la formation, lorsque vous aurez complété les questionnaires post-formation.

En cas d'arrêt anticipé de la formation du fait de l'organisme de formation ou du formateur, le prix du stage sera remboursé au stagiaire selon le prorata temporis. Aucun autre frais lié à cette interruption ne sera pris en charge par AFK Formations.

Toute annulation de votre inscription qui interviendrait plus de 30 jours avant le début du stage donnera lieu à un remboursement (déduit d'une somme forfaitaire de 200 €, correspondant à l'acompte, pour frais de dossier).

Si l'annulation intervient dans les 30 jours précédant le début du stage, le prix du stage restera acquis à AFK Formations, sauf cas de force majeure justifiable.

Tout désistement en cours de stage ne donnera lieu à aucun remboursement du prix du stage. Le stagiaire en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception.

De manière générale, en cas de problème ou de réclamation merci de me contacter par mail (aureliaforestierikeller@gmail.com), nous chercherons des solutions dans la mesure du possible.

Si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le tribunal de Strasbourg sera seul compétent pour régler le litige.

A compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de 14 jours pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

A ....., le .....

AFK Formations



Le stagiaire

L'employeur (pour les salariés pris en charge)